

Plan des études : AIDE-SOIGNANTE (Régime 1)

Pour chaque cours, un code est attribué (UE 3.4) et sa cote tient compte du nombre de périodes (50 min.).

Les UE marqués d'un astérisque (*) sont déterminantes.

Tronc commun ASAF			
UE 1	Découverte des métiers de l'aide et des soins aux personnes		
	▪ Méthodologie spéciale : découverte des métiers de l'aide et des soins aux personnes	20 P	/20
	▪ Autonomie	4 P	/4
	TOTAL	24 P	/24
UE 2	Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes		
	▪ Méthodologie spéciale de la communication : expression orale et écrite	48 P	/48
	▪ Autonomie	12 P	/12
	TOTAL	60 P	/60
UE 3	Connaissances préalables au stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes		
UE 3.1	▪ Déontologie appliquée	18 P	/18
UE 3.2	▪ Communication appliquée	24 P	/24
UE 3.3	▪ Soins d'hygiène et de confort	18 P	/18
UE 3.4	▪ Soins d'hygiène et de confort : pratique professionnelle	10 P	/10
UE 3.5	▪ Aide à la vie journalière	20 P	/20
UE 3.6	▪ Institutions et services sociaux	10 P	/10
UE 3.7	▪ Méthodologie de l'observation	12 P	/12
	▪ Autonomie	28 P	/28
	TOTAL	140 P	/140
UE 4	Aide à la vie journalière des métiers de l'aide et des soins aux personnes (*)		
UE 4.1	▪ Nutrition	30 P	/30
UE 4.2	▪ Hygiène et confort	60 P	/60
UE 4.3	▪ Hygiène et confort : pratique professionnelle	40 P	/40
UE 4.4	▪ Activités de la vie quotidienne	30 P	/30
	▪ Autonomie	40 P	/40
	TOTAL	200 P	/200
UE 5	Stage d'observation des métiers de l'aide et des soins aux personnes		
	TOTAL	156 P	/156
UE 6	Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes (*)		
UE 6.1	▪ Législations et institutions sociales	30 P	/30
UE 6.2	▪ Psychologie appliquée aux métiers de l'aide et des soins aux personnes	58 P	/58
UE 6.3	▪ Principes de déontologie	24 P	/24
	▪ Autonomie	28 P	/28
	TOTAL	140 P	/140
UE 7	Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes		
	TOTAL	240 P	/240
Axe spécifique AS			
UE *	Initiation aux premiers secours		
UE *	▪ Initiation aux premiers secours	16 P	/16
	▪ Autonomie	4 P	/4
	TOTAL	20 P	/20
UE 8	Aide-soignant : méthodologie appliquée (*)		
UE 8.1	▪ Activités infirmières déléguées	70 P	/70
UE 8.2	▪ Activités infirmières déléguées: pratique professionnelle	100 P	/100
UE 8.2	▪ Communication appliquée	54 P	/54
	▪ Autonomie	56 P	/56
	TOTAL	280 P	/280
UE 9	Aide-soignant : approche conceptuelle (*)		
UE 9.1	▪ Eléments d'anatomophysiologie	40 P	/40
UE 9.2	▪ Hygiène et hygiène professionnelle	32 P	/32
UE 9.3	▪ Déontologie et législation spécifiques	32 P	/32
UE 9.4	▪ Education à la santé	24 P	/24
	▪ Autonomie	32 P	/32
	TOTAL	160 P	/160
UE 10	Aide-soignant : stage d'intégration (*)		
	TOTAL	400 P	/400
UE 11	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION		
	TOTAL	40 P	/40

Pour présenter l'Epreuve Intégrée, il faut avoir réussi toutes les UE.

En bleu, le tronc commun avec les AF. En rouge, les UE spécifiques aux AS.

